

Avaya se déclare en faillite

C'était à craindre. Fin novembre, on apprenait qu'Avaya était [au bord de la faillite](#). Fin de semaine dernière, l'équipementier américain a annoncé qu'il se mettait sous la protection du « Chapter 11 », l'article du code des faillites qui encadre les entreprises en difficulté.

Mais ce qui apparaît comme une mauvaise nouvelle pourrait au contraire assurer la survie de l'entreprise. L'opération vise avant tout à permettre à Avaya d'éponger ses dettes pour repartir d'un meilleur pied. *« Nous avons mené un examen approfondi des solutions de rechange pour traiter la structure du capital d'Avaya et nous croyons que la poursuite d'une restructuration par le chapitre 11 est la meilleure voie à suivre à l'heure actuelle, déclare le PDG Kevin Kennedy dans le communiqué. Réduire la dette actuelle de la compagnie au moyen du processus prévu au chapitre 11 permettra de mieux positionner toutes les activités d'Avaya en vue d'un succès futur. »*

Solder l'historique matériel

Créé en 2000 comme filiale de Lucent Technologies, l'entreprise s'est d'abord concentrée sur les solutions matérielles de téléphonies et centre d'appel. Mais la numérisation des communications et les technologies du Cloud ont remis en cause ce modèle d'affaire. Si Avaya a pris le virage du service et des logiciels de communication, l'entreprise est freinée par son historique hardware. Une activité dont souhaite aujourd'hui se débarrasser l'équipementier réseau ou, du moins, se concentrer sur un nouveau cœur de métier d'éditeur de solutions de communication.

Avaya n'entend donc pas disparaître. L'entreprise déclare avoir reçu une facilité de paiement (*debtor-in-possession*) de 725 millions de dollars de la Citibank afin de disposer de suffisamment de trésorerie pour poursuivre les affaires durant le traitement sous Chapter 11. Elle entend également revendre un certain nombre d'actifs. L'activité des centres d'appel ne devrait pas être touchée par ce recentrage, contrairement à ce que laissaient entendre les rumeurs. Aux juges de la court de New York de considérer la pertinence de cette stratégie.

Une entreprise performante

Kevin Kennedy estime que *« notre entreprise est performante et nous sommes confiants de pouvoir sortir de ce processus plus fort que jamais, car ce chemin reflète notre structure d'endettement, pas la force de nos opérations ou le modèle d'affaires »*. Dans son exercice clôt le 30 septembre 2016, Avaya déclarait un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros, en baisse de 9% sur un an. Et affichait une perte d'exploitation (GAAP) de 262 millions de dollars. Tout en soulignant que ses bénéfices non GAAP s'élevaient à 756 millions, en hausse comparé aux 718 millions de 2015.

L'équipementier entend donc poursuivre ses activités le plus normalement possible. *« Plus important encore, nous nous concentrons particulièrement sur la minimisation des perturbations pour nos clients, nos partenaires et nos employés et ne nous attendons pas à subir de perturbations matérielles au cours de la mise sous Chapitre 11 »,* ajoute le dirigeant. Qui précise à toute fin utile que les filiales à l'étranger ne sont pas concernées par cette demande de mise en faillite.

Lire également

[Intégration métier, Cloud, terminal, les ambitions d'Avaya France](#)

[Brevets : Blackberry se fâche contre Avaya](#)

Photo : capture Google Maps